

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 185 Décisions concernant les Services Etat

n° 185

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 février 1962

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1962

Date du numéro

28 février 1962

### TEXTE INTÉGRAL

Sont suspendues pour le deuxième trimestre scolaire (janvier – février – mars) 1962 les allocations scolaires suivantes : Ali Bouh Gadid, Abdillahi Ahmed Olhayé, Ali Abdi Farah, Omar Osman Guédi, Ali Barkad, Mohamed Ahmed Salem, Mohamed Hassan Ahmed. Nour Abdi Néké. Ali Hassan Ahmed. Ahmed Youssouf Abdillahi. Sont supprimées pour compter du 1er janvier 1962 les allocations scolaires suivantes : Mustapha Saad Chater, Ali Ahmed Hadji, Callixte Mohamed Idardone, élèves ayant quitté l'école. Sont attribuées pour compter du 1er octobre 1961, au taux annuel de trente six mille francs les allocations scolaires suivantes : Aboubaker Amina, Abéba Kadiga, Mahmoud Naïd Odette, élèves de 6e à l'école des Religieuses Franciscaines de Calais. L'allocation scolaire allouée à Abdoul Wahab Mohamed Ali est portée au taux annuel de : quarante huit mille francs (48.000 fr.) pour compter du 1er janvier 1962, l'intéressé étant orphelin de père et de mère.